



**Conseil d'administration
Séance du 18 juillet 2013**

**Délibération n°17-2013
Création de postes/Modification du tableau des effectifs de
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 5 juillet 2013 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;
- Vu l'avis favorable du CTP du 21 mai 2013 ;

Au titre de l'année 2013, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création de deux postes :

- Deux professeurs d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) en remplacement de Messieurs Philippe BORDERIEUX et Bernard CHEREAU qui font valoir leurs droits à la retraite à partir du 30 septembre 2012. Ces agents étant mis à disposition de l'établissement par la Communauté d'agglomération Caen la mer qui fermera les postes.

DELIBERATION :

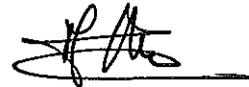
Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & média de Caen/Cherbourg au 1er octobre 2013.

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 1er octobre 2013 et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 7

Votants : 9

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le **24 JUIL. 2013**
- La publication le

Fait à Caen, le **24 JUIL. 2013**

Le Président



PREFECTURE DU CAEN

24 JUIL. 2013

COURRIER

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10